

DÉFENSE DES VICTIMES DE GUERRE

## **Fabrice Marchisio (H.97) réclame “Justice pour le Cambodge”**

Les victimes du génocide cambodgien auront dû attendre 25 ans pour voir les responsables politiques de ces crimes enfin jugés. Leur procès débutera en 2005 sous l'égide des Nations unies et du gouvernement cambodgien. Pour mettre en contact les victimes désirant se constituer partie civile au Cambodge avec les cabinets d'avocats qui offriront leur aide pour les représenter, Fabrice Marchisio, associé du cabinet d'avocats Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral, a co-fondé l'association Justice pour le Cambodge. L'association a pour ambition d'offrir à ceux qui le souhaitent d'être assistés par des avocats, notamment européens, américains et australiens, qui interviendront à titre gracieux. Fabrice Marchisio, qui travaille régulièrement avec l'Asie dans le cadre de son activité professionnelle, fait ainsi preuve d'un engagement ambitieux. ●